

République Française
Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 15/09/2023
Date d'affichage : 15/09/2023
Nombre de membres afférents au
conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Daniel GILLONNIER, maire

Etaient présents : MM Gillonnier, Lienhard, Mme Leroy, M Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, M. Marasi, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Mme Colonel, M. Blandin, Mmes Guillaume, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, Mme Borel, M. Boujlilat, Mme Denis

Absents ayant donné procuration : M. Reby à M. Lienhard, M. Gabez à Mme Ouvry, Mme Pabiot à M. Cassera, M. Boucher-Baudard à Mme Reboulleau

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Attribution d'aides en faveur de la transition écologique

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1111-2 ;

Vu le code général des impôts ;

Vu la délibération du 26 mai 2008 décidant du lancement de la démarche Agenda 21 ;

Vu la délibération du 29 mars 2010 créant un dispositif d'aides communales en faveur du développement durable ;

Vu la délibération du 8 décembre 2022 modifiant le dispositif d'aides en faveur de la transition écologique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant l'avis

Effectifs	25
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	4

favorable de la Commission des Finances,

- **DECIDE** d'attribuer les aides mentionnées dans le tableau joint en annexe,

- **DIT** que les crédits sont inscrits dans la section d'investissement du budget 2023 de la commune.

Unanimité

Pour extrait conforme :

Le Maire,



Attribution d'aides en faveur de la transition écologique
Annexe à la délibération du 21 septembre 2023

Nom du bénéficiaire	Achat	Aide accordée
Aude YVARD	Vélo à assistance électrique	150,00 €
Roland SIMONIN	Vélo à assistance électrique	150,00 €
Raymond PAUTRAT	Vélo à assistance électrique	300,00 €
Mélanie CARREL	Vélo à assistance électrique	389,70 €
Montant total attribué		989,70 €